

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 056-215600222-20240911-2024090133-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2024/7/1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

OBJET : COMPTE-RENDU PAR LA MAIRE DE 3 DECISIONS PRISES EN VERTU DES COMPETENCES DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par délibération n° 2023-2-3 du Conseil Municipal en date du 21 février 2023. Celles-ci sont au nombre de 3, telles que présentées ci-après.

Décision n°1 prise le 24 juillet 2024 afin de solliciter, pour le projet de réfection de la voirie au lieu-dit Kérican, la subvention du Département au titre du PST

Décision n° 2 prise le 24 juillet 2024 afin de solliciter, pour le projet de rénovation de la toiture de l'école publique, la subvention du Département au titre du PST

Décision n° 3 prise le 30 juillet 2024 de réduire, à compter du mois de juillet et pour une durée de 4 mois, le loyer de la maison des assistantes maternelles d'une somme de 200.00€ chaque mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, prend acte des décisions énumérées ci-dessus.

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Liza HERISSON



Le Maire,

Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/2

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

Objet : DIMINUTION DU LOYER DE LA MAM – novembre et décembre 2024

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Vu la décision du Maire en date du juillet 2024 de baisser le loyer de la MAM de 600.00 € TTC à 400.00 € TTC pour la période de juillet à octobre 2024 ;

Considérant la proposition de poursuivre la réduction du loyer de la MAM jusqu'en décembre 2024 en raison de l'absence de la troisième assistante maternelle ;

DECIDE , à 14 voix pour et 1 abstention :

- **De porter le loyer de l'association en attendant Mam'an de 600.00 € TTC à 400.00 € TTC pour la période allant de novembre à décembre 2024**

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

**OBJET : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES :
PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BRANDIVY JUSQU'A LA FIN
DU MANDAT**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Rappel fait de la délibération en date du 11 mai 2023 acceptant la prise en charge par la commune,

à hauteur de 75 %, du coût des interventions menées contre l'invasion des frelons asiatiques,

Considérant le souhait de la commune de BRANDIVY de poursuivre l'accompagnement financier à la destruction des nids situés sur son territoire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- **D'accorder aux habitants de la commune un soutien financier jusqu'à la fin du mandat suivants les conditions suivantes :**
 - Bénéficiaires de l'aide : les particuliers, les associations, les agriculteurs, les entreprises
 - Montant de l'aide : 75% du coût de la dépense éligible
 - Barème des plafonds de destruction des nids (2022) :
 - Nids primaires :**
 - Nid situé de 0 à 5 mètres = 80 € TTC
 - Nids secondaires :**
 - Nid situé à moins de 8 mètres = 118 € TTC
 - Nid situé de 8 mètres à 20 mètres = 153 € TTC
 - Nid situé à plus de 20 mètres = 215 € TTC
 - Au-delà de 15 mètres avec l'utilisation d'une nacelle = 400 € TTC
 - Période d'éligibilité de destruction des nids : 1^{er} mai au 30 novembre de chaque année
- **Qu'au préalable au versement de la participation Mme Clara PAILLEUX, référente frelons de la commune, devra avoir fait la constatation de la réalité de la présence d'un nid de frelons asiatiques ;**
- **D'assurer auprès des bénéficiaires, après réception de la facture, le versement de l'aide correspondante ;**
- **Que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants**

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/4

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS) POUR L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Rappel fait du vote du budget primitif 2024 en date du 21 mars 2024 ;

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale.

Rappel fait de l'inscription au compte 65736211 d'une somme de 7 500.00 €

- **DECIDE à l'unanimité des présents de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500.00 € au budget du CCAS de la commune**

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/5

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre
Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

**OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE
RESERVEE N° 5 – MODIFICATION DU PARCELLAIRE**

Le Conseil Municipal de la commune de BRANDIVY,

Vu les délibérations précédentes en date des 29 octobre 2019 et 19 décembre 2019 et 15 septembre 2022 ;

Considérant la révision du PLU en cours et la réduction des droits à construire à venir rendant judicieux de réduire le parcellaire de l'emplacement réservé n° 5, d'une part pour limiter le rachat à la voirie nécessaire à un futur lotissement au nord de Kérican et d'autre part pour permettre aux propriétaires de récupérer la pleine disponibilité de la surface de la parcelle non impactée ;

Vu le nouveau bornage établissant les limites précises de l'emprise de l'emplacement réservé n° 5 ;

Invité à délibérer sur l'achat de l'emplacement réservé n° 5, et à l'unanimité des présents :

- Valide le nouveau bornage de la parcelle réservée n°5 propriété de Mme et Mr LE GUNEHEC et approuve l'offre de rachat au prix de 20.00 € le m2 des parcelles suivantes :

ZR 132 : 176 m2 x 20.00 € = 3 520.00 €

ZR 129 : 223 m2 x 20.00 € = 4 460.00 €

Le montant total de l'acquisition sera ainsi de 7 980.00 €.

- Confirme la prise en charge des frais d'acte notarié et le mandat donné à Maître MICHAUD, Notaire à GRAND-CHAMP.

- Autorise Mr le Maire à signer les pièces et actes relatifs à l'objet de la présente délibération.

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024
Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 056-215600222-20240911-202407063258-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/6

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

**OBJET : RENOVATION DE LA MAISON RAMIER : LANCEMENT
D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA MISSION DE MAITRISE
D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération en date du 20 septembre 2023 actant l'achat par la commune d'une maison au 36 rue de la Vallée du Loch à BRANDIVY puis la délibération en date du 16 mai 2024 portant attribution de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SARL PROGECC BRETAGNE de PLOEMEUR, dans la perspective de rénovation du bâtiment et de transformation en locaux associatifs.

A ce jour le cabinet a rédigé le dossier de consultation des entreprises selon une estimation provisoire de 170 000.00 € H.T. ; il est donc proposé de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée

Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres:

- **Autorise et donne tous pouvoirs au Maire pour le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la maison sise au 36 rue de la Vallée du Loch à BRANDIVY, dans la perspective de réalisation d'une maison des associations**
- **Donne délégation au maire et ses adjoints pour procéder au choix de l'entreprise qui sera retenue,**

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Liza HERISSON



Le Maire,

Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/7

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille vingt-quatre

Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00

Présents : 11

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

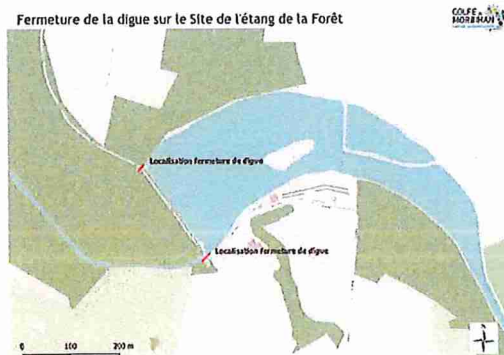
Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERRISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERRISSON

OBJET : MODIFICATION DE LA VOIRIE A L'ETANG DE LA FORET

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des aménagements de la future base de loisirs de l'étang de la Forêt l'agglomération a fait une demande de suppression de la voirie du flanc Ouest de l'étang, sur le chemin rural de l'étang, et ce, afin de permettre une renaturation du site plus ambitieuse pour la biodiversité et plus harmonieuse visuellement.



Après consultation des élus lors de 2 réunions à ce sujet, et compte tenu du faible impact sur le trafic routier (mesuré par GMVA), il est proposé au Conseil d'accepter cette demande pour limiter le passage aux seuls piétons et vélos.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Liza HERRISSON

Le Maire,
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/8

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre
Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2022 les travaux eaux pluviales ont donné lieu à un remboursement par GMVA sur les comptes 4582 et 45821 alors que les travaux en lien avec ces recettes n'avaient pas été comptabilisés sur les comptes 4582 et 45821. Il convient donc d'opérer une rectification qui implique de modifier le budget pour abonder les comptes 4582 et 45821

Il propose au Conseil que le budget soit modifié de la façon suivante :

Désignation	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT		
Compte 4581	+ 40 972,00 €	
Compte 231	- 40 972.00 €	
TOTAL		

A l'unanimité des présents ces propositions sont acceptées

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2024/7/9

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 L'an deux mille vingt-quatre
Le mercredi 11 septembre à 20 heures 00
Présents : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Guillaume GRANNEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2024

Présents : MM. GRANNEC G., LE NOCHER Y. ; HERISSON L. ; FRIBOURG P. ; DANIBO C. ; CHARLES P. ; BRULE G. ; PAILLEUX C. ; CAHET L. ; DEMANNEZ V. OLSZER N.

Absents excusés : SITRUK J.C. (Pouvoir de vote donné à N. OLSZER) ; LE BRECH G.(pouvoir de vote donné à P. FRIBOURG) ; PEYRE J.J. (pouvoir de vote donné à V. DEMANNEZ) ; HEMON F.(pouvoir de vote donné à C.DANIBO)

Secrétaire de séance : Mme Liza HERISSON

OBJET : CANDIDATURE A UN ABC BIODIVERSITE

La Commission Environnement de la commune a rencontré Bretagne Vivante en vue d'un accompagnement sur un inventaire de la biodiversité, et de formation des agents techniques à des pratiques plus écoresponsables.

Bretagne Vivante a conseillé la commune de contacter la Région pour des financements, et cette dernière nous a conseillé de candidater à l'ABC biodiversité, un programme composé d'inventaire faune/flore et d'animation pédagogique auprès des habitants, le tout financé à 80% par la Région Bretagne.

Considérant l'enthousiasme de plusieurs agriculteurs, associations, de l'école, cet accompagnement paraît pertinent pour la Commune.

Considérant que les ABC biodiversité peuvent servir de tremplin pour obtenir des financements pour des actions plus précises par la suite (ex : Séné avec un projet dédié aux pollinisateurs) et que ce projet permettra également de solidifier les éléments liés à l'environnement dans le cadre de la révision du PLU.

Vu le devis de Bretagne Vivante pour un montant de 36 000.00 €, qui après subvention laisserait un reste à charge de 7 200.00 €. Le programme durant 3 ans, le coût annuel serait ainsi de 2400.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** de déposer un dossier de candidature à la Région Bretagne pour le programme ABC Biodiversité.

Fait à BRANDIVY, le 16 septembre 2024
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Liza HERISSON



Le Maire,
Guillaume GRANNEC



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRESENTS LORS DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

NOM ET PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
GRANNEC Guillaume	Maire de BRANDIVY	
LE NOCHER Yannick	1er adjoint	
HÉMON Florence	2ème adjointe	Excusé
SITRUK Jean-Claude	3ème adjoint	Excusé
LE RAY Liza	4ème Adjointe	
OLSZER Nadine	conseillère municipale	
DEMANNEZ Viviane	conseillère municipale déléguée	
PEYRE Jean-Jacques	conseiller municipal	
CAHET Laurent	conseiller municipal	
FRIBOURG Pascal	conseiller municipal	
DANIBO Céline	conseillère municipale	
BRULE Guillaume	conseiller municipal	
LE BRECH Guillaume	conseiller municipal	Excusé
PAILLEUX Clara	conseillère municipale	
CHARLES Pénélope	conseillère municipale	

SEANCE N°7/2024